



**CONTACTS**

Frédéric Flon

**SOFTIMAT**

Tél.: +32 2 352 83 85

[frédéric.flon@softimat.com](mailto:frédéric.flon@softimat.com)

Lasne, le 15 mai 2023.

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**AVIS AUX ACTIONNAIRES**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme Softimat, qui s'est tenue le 21 mars 2023 au siège social de la société sis Chaussée de Louvain, 435 à 1380 Lasne, en présence du Notaire Dominique Roulez, s'est prononcée en faveur de la réduction du capital par remboursement aux actionnaires à concurrence de 0,50 EUR par action, soit un total de 1.887.623,50 EUR (par prélèvement sur le capital non fiscal de la société), sans annulation d'actions.

En application de l'article 7:209 du Code des Sociétés, le remboursement aux actionnaires ne pourra s'effectuer qu'à l'expiration d'un délai de deux mois prenant cours le jour de la publication aux *Annexes du Moniteur Belge* de la décision de réduction de capital. Cette publication ayant eu lieu le 5 avril 2023. Dès lors, il sera procédé au remboursement d'un montant brut de 0,50 EUR par action **à partir du 7 juin 2023** (ex-date : 5 juin 2023 – record date : 6 juin 2023).

